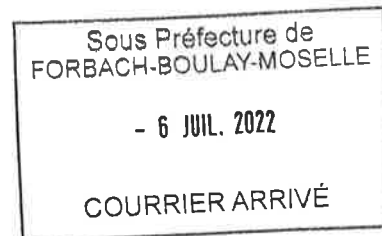




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

A la suite d'une convocation du 14 juin 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 20 juin 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **31**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Gabriel WALKOWIAK, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER, David SUCK, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, François GATTI, Pierre THIL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Excusés : **13**
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Marc SENE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Pierre LANG, Bernard PETRY.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **9**
Mesdames, Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Gabriel WALKOWIAK, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Cathia HEIM a donné procuration à David SUCK, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Absents : **2**
Messieurs Claude KLEIN, Pascal LAUER.

10. MARCHES PUBLICS

OBJET : MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'UN BROYEUR MOBILE POUR DECHETS VERTS

Le Comité Syndical,

Le Sydème compte parmi ses sites, une plate-forme de compostage de déchets verts et deux usines de méthanisation.

Les déchets verts, en plus de leur pouvoir fermentescible, sont utilisés comme structurant dans l'usine de méthanisation pour contrôler la déshydratation du digestat.

Principalement, ce sont les éléments de granulométrie intermédiaire comprise entre 20 et 80 mm qui possèdent ces deux caractéristiques et qui seront acheminés vers la méthanisation.

La granulométrie inférieure à 20 mm, riche en inertes sera compostée et celle supérieure à 80 sera commercialisée en tant que fraction énergétique.

Il est donc nécessaire de trier, broyer et cribler les déchets verts frais afin d'en extraire les granulométries dont a besoin l'usine de méthanisation pour ses mélanges.

Un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure formalisée de passation de marché public est publié le 26 avril 2022 pour la fourniture et la livraison d'un broyeur lent, mobile, neuf, afin de broyer les déchets verts des plates-formes du Sydeme, gérées par le pôle biomasse.

La date de réception des offres était fixée au 30 mai 2022 à 12h.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente pour l'attribution des marchés, s'est réunie le 20 juin 2022 à 16h30, pour statuer sur ce marché.

Deux offres conformes et régulières ont été réceptionnées :

Société W41TP	695 000 € HT
Société HANTSCH	566 000 € HT

La CAO a attribué le marché à la société HANTSCH pour un montant de 566 000 € HT, offre économiquement la plus avantageuse.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

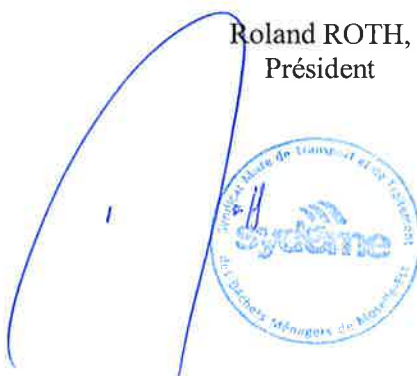
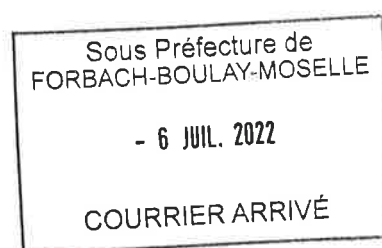
Décident

- De prendre acte de la décision de la CAO ;
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, le cas échéant ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 20 juin 2022

Roland ROTH,
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le 06 JUL. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 JUL. 2022.....



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
- 6 JUL. 2022
COURRIER ARRIVÉ